



Communiqué de presse

Le Conseil et la Direction de la Société pour l'Habitat et le Logement en Afrique (Shelter - Afrique) (ci-après la «Société») publient cette annonce conformément à l'article 2 instruction N° 29/2001 de la Règlementation relative aux Marchés de Capitaux, à l'attention des investisseurs et du grand public.

Shelter Afrique (SHAF) a récemment connu des perturbations de ses opérations en raison d'une publicité négative au cours du dernier trimestre de 2016. Ces perturbations ont entraîné un ralentissement de l'activité ainsi qu'une pénurie de liquidités pour la Société. À cet effet, et pour que la Société puisse continuer à accomplir sa mission de financement du logement à coût modéré en Afrique, la Société a procédé à une révision de sa stratégie commerciale à moyen terme.

Le conseil d'administration et la direction souhaitent porter à la connaissance des détenteurs de bons d'emprunts obligataires que SHELTER AFRIQUE a l'intention de conclure une convention de moratoire avec un groupe de prêteurs, (la BAD, la KfW, la BEI, l'ICD, la BOAD, la GIB et l'AFD) afin de reconstituer ses liquidités. Il convient de noter que l'accord de moratoire est entré en application de manière tacite depuis le 1^{er} avril 2017. L'accord de moratoire est censé s'appliquer du 1^{er} avril 2017 au 1^{er} juillet 2018. Le principe du moratoire consiste à ne pas effectuer de versements au titre du remboursement du principal pour tous les prêteurs institutionnels du moratoire, sauf pour (i) tout montant convenu d'avance dans l'accord de moratoire ; et (ii) tout autre montant convenu avec le groupe de prêteurs. Il est entendu que, pendant la période de moratoire, les prêteurs percevront environ 18,5% des montants de remboursement de principal. Il est également entendu que les paiements aux détenteurs d'emprunts obligataires en Shilling du Kenya (Kes) et en F CFA en cours de vie sur le marché financier régional de l'UMOA continueront à être honorés à bonne date.

Pendant la période du moratoire, SHAF est censée revoir son plan quinquennal afin de (i) procéder au recentrage de ses activités pour améliorer la valeur de la société pour les actionnaires et la solvabilité à long terme de l'institution. (ii) Restructurer ses dettes de 141 millions de dollars américains auprès des prêteurs; et (iii) restructurer l'organisation en vue d'une performance commerciale et financière durable et solide.

À ce jour, des progrès considérables ont été réalisés en vue d'un redressement et d'une stabilisation réussis de la société. À cet égard, nous pouvons signaler que cet objectif a été atteint.

Même si des défis persistent, la société a réussi à stabiliser la situation financière de l'organisation à moyen terme. Ces résultats ont pu être obtenus grâce au soutien et à la coopération de ses créanciers, à une gestion prudente des coûts, à l'amélioration sensible de ses performances de recouvrement (+56% par rapport à l'exercice 2016), et au soutien de ses actionnaires qui ont procédé à une



injection de ressources supplémentaire de 46.1 millions de dollars américains au capital de la société (en date du 12 décembre 2017).

D'après nos dernières prévisions de flux de trésorerie, d'ici à fin décembre 2017, SHELTER AFRIQUE affichera un ratio de liquidités d'environ 11 %, en deçà du seuil de 15% inscrit dans sa politique.

À la fin du programme de redressement en cours, la Société sera une organisation encore meilleure et plus solide, capable d'accomplir sa mission de financement du logement à coût modéré en Afrique.

FEMI ADEWOLE
DIRECTEUR GÉNÉRAL